



RENCONTRE DES DRA·DD · 30 SEPTEMBRE 2026

Le nouveau service juridique et scolaire du Synadic

Un accueil juridique et social mutualisé, une documentation commune Synadic · Synadec

Jean-René Le Meur · 10h30 – 11h45

Un partenariat, deux volets

Douze Conseils s'associe au Synadic — et au Synadec pour la documentation — pour un service juridique et social en “**marque blanche**”

1

Volet accueil et information

Synadic · Douze Conseils

L'accueil juridique et social des adhérents :
un point d'entrée unique pour vos questions de droit social
et de statut, quel que soit leur degré de complexité.



2

Volet documentation

Synadic · Synadec · Douze Conseils

Une base documentaire commune aux deux réseaux :
veille juridique, newsletter La Vigie, fiches pratiques et
modèles, diffusés sur les espaces adhérents des deux sites.



Un service d'accueil pour les adhérents

- Ouvert à chaque **chef d'établissement adhérent au Synadic**
- Il répond aux sollicitations en **droit social** et sur le **statut du chef d'établissement**, du plus simple au plus complexe, avec un traitement adapté à chaque situation.
- Le périmètre reste **l'information courante** : le contentieux, l'audit ou la négociation relèvent d'un accompagnement dédié, en dehors de ce service.

Confidentialité, déontologie, RGPD

Le dispositif est encadré par un règlement d'intervention : confidentialité et RGPD (journal des échanges anonymisé), prévention des conflits d'intérêts, et retrait du service au profit d'un suivi personnalisé lorsque la situation l'exige.

Comment solliciter le service ?



par le formulaire en ligne,
dans votre espace adhérent



Par téléphone

06 07 81 71 59

ligne dédiée au service juridique et social

Un service mutualisé, pas un substitut



Pris en charge par le Synadic

Le coût du service est mutualisé entre tous les adhérents : chaque établissement y accède sans facturation directe et individualisée à l'établissement



Ce qu'il n'est pas

Le service n'a pas vocation à se substituer à un avocat pour un accompagnement hyper personnalisé : la mutualisation est là pour que le dispositif serve à chacun et à tous, sur les besoins communs en matière de droit social et de statut.

Le comité de suivi

Présidé par le 1er vice-président du Synadic, il se réunit régulièrement et rend compte au conseil d'administration.

1

Un usage conforme

Vérifier que le service est utilisé dans l'esprit du dispositif :
un accueil mutualisé pour les besoins courants,
pas un guichet d'accompagnement individualisé illimité.

2

Le suivi du dispositif

Assurer, comme son nom l'indique, le suivi du service :
volume des sollicitations, thématiques traitées,
qualité des réponses — pour faire évoluer le dispositif
si nécessaire.

[Voir un exemple d'outil de suivi \(fichier adhérents, bilan\) →](#)

Une documentation commune Synadic · Synadec

Une base de référence en droit social, alimentée par la veille juridique et par les sollicitations du service (anonymisées), et une newsletter partagée par les deux réseaux.

15

chapitres · 114 fiches

Espace « Salariés OGEC »

Sécuriser les pratiques de l'employeur,
du recrutement à la rupture du contrat.

5

chapitres · 16 fiches

Espace « Statut du CE »

Connaître et défendre ses droits de chef
d'établissement — accès réservé adhérents.



lettre bimestrielle

La Vigie

Actualité, jurisprudence et agenda social,
en période scolaire.



[Aperçu du site synadic.fr — cliquez pour voir la page complète →](https://synadic.fr)

Espace « Salariés OGEC » — 15 chapitres

Sécuriser les pratiques de l'employeur — un plan familial, calqué sur les repères usuels de la RH.

- | | | | |
|-----------|---|-----------|----------------------------------|
| 01 | La branche et les textes conventionnels | 09 | Santé et sécurité des salariés |
| 02 | Les relations collectives | 10 | Organiser le travail |
| 03 | Embaucher et accueillir | 11 | Exercer le pouvoir disciplinaire |
| 04 | Rémunérer | 12 | Ruptures et fins de contrat |
| 05 | Gérer et aménager le temps de travail | 13 | Procéder à des licenciements |
| 06 | Suspensions, congés et absences | 14 | La protection sociale |
| 07 | Assurer la formation des salariés | 15 | GRH et management |
| 08 | Modifier le contrat ou les conditions | | |

114 fiches

dont 42 en priorité 1

Espace « Statut du chef d'établissement »

Connaître et défendre ses droits — le chapitre que seul un syndicat de chefs d'établissement peut écrire. Ici, le Synadic informe le chef d'établissement face à son employeur.

CE-01	Embauche	Contrat OGEC / tutelle / lettre de mission · période d'essai · déménagement · délégations de pouvoirs
CE-02	Rémunération	Calcul · évolution · avantages en nature (logement de fonction, véhicule)
CE-03	Maladie	Maintien de salaire et prévoyance · continuité de la direction
CE-04	Temps de travail	Cadre dirigeant, forfait ou horaire · congés et disponibilité
CE-05	Rupture du contrat	Licenciement · démission · retraite · rupture conventionnelle · commission de conciliation

16 fiches

dont 9 en priorité 1

Accès réservé aux adhérents

Sources : Statut du chef d'établissement, interprétations et délibérations. C'est l'espace qui matérialise le plus directement la valeur de l'adhésion individuelle.

La Vigie — la lettre bimestrielle

La veille sociale des chefs d'établissement, en période scolaire — diffusée aux adhérents du Synadic et du Synadec.

APERÇU DU N° 1

L'édito

signé de la présidence

L'actualité sociale

les brèves à retenir

Question d'adhérent

issue des sollicitations du service

La fiche du numéro

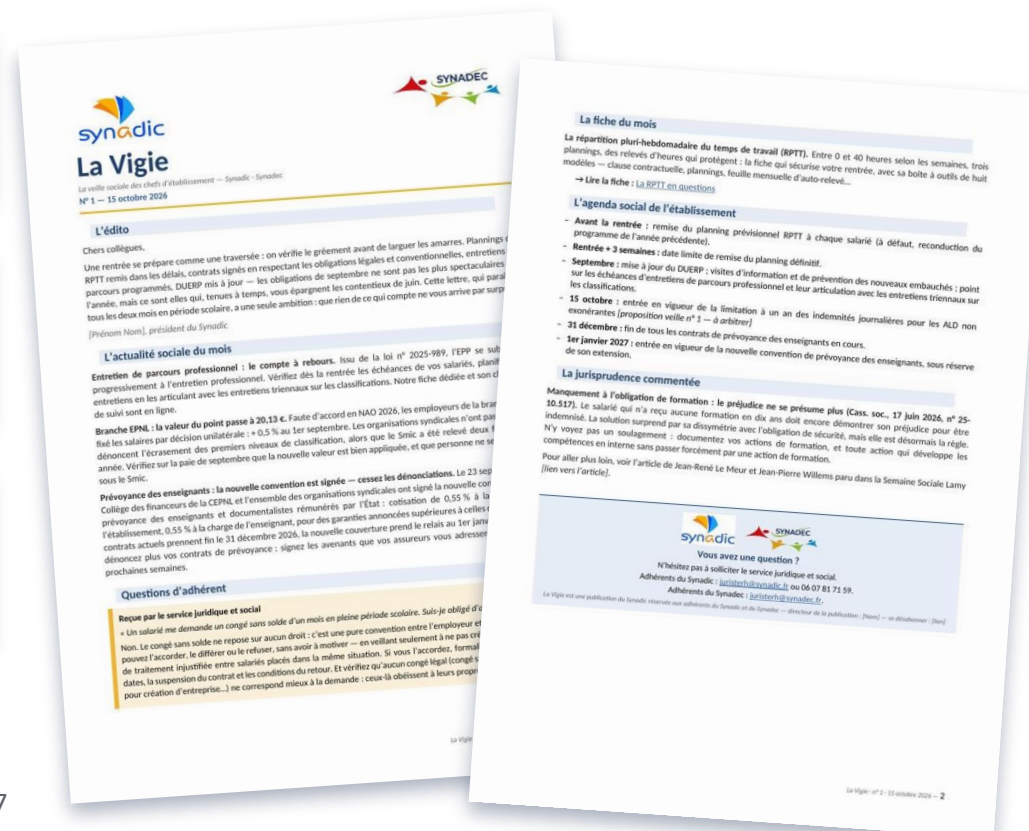
renvoi vers la base documentaire

L'agenda social

les échéances de l'établissement

Jurisprudence commentée

une décision, sa portée pratique



CALENDRIER DE PARUTION 2026-2027

N° 1 15 oct. 2026 · N° 2 1er déc. 2026 · N° 3 15 janv. 2027 · N° 4 1er mars 2027 · N° 5 mai 2027 · N° 6 fin juin 2027

Un exemplaire complet sera présenté en séance.

Présentation du nouveau service juridique et scolaire · Rencontre des DRA·DD · 30 septembre 2026

La Vigie n° 1 — 15 octobre 2026

Un suivi que vous pouvez décliner dans votre région

- Les sollicitations sont enregistrées au fil de l'eau dans un tableur de suivi, partagé avec le comité de suivi.
- Cette donnée permet d'envisager, si vous le souhaitez, un suivi régionalisé : thématiques dominantes, volumétrie par région, points de vigilance propres à votre territoire.

Dites-nous si un format de restitution régional vous serait utile — nous l'ajusterons avec le comité de suivi.



Les 13 régions métropolitaines, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte.

*Un suivi régionalisé se construira sur cette base, au fil des sollicitations.
+ Cliquez sur le repère « Pays de la Loire » pour un exemple de restitution.*



Ce qu'il faut retenir

- Un accueil mutualisé, accessible via le site et par téléphone (06 07 81 71 59).
- Une information personnalisée, pas un substitut — pilotée par un comité de suivi.
- Un suivi de qualité pour nourrir les réflexions et la documentation
- Une documentation commune Synadic · Synadec, et La Vigie, la lettre bimestrielle des chefs d'établissement.

Merci de votre attention — place à l'échange.

Pays de la Loire

Illustration à partir d'un volume type — pour montrer ce que le suivi régionalisé pourra restituer, une fois le service en rythme de croisière.

50

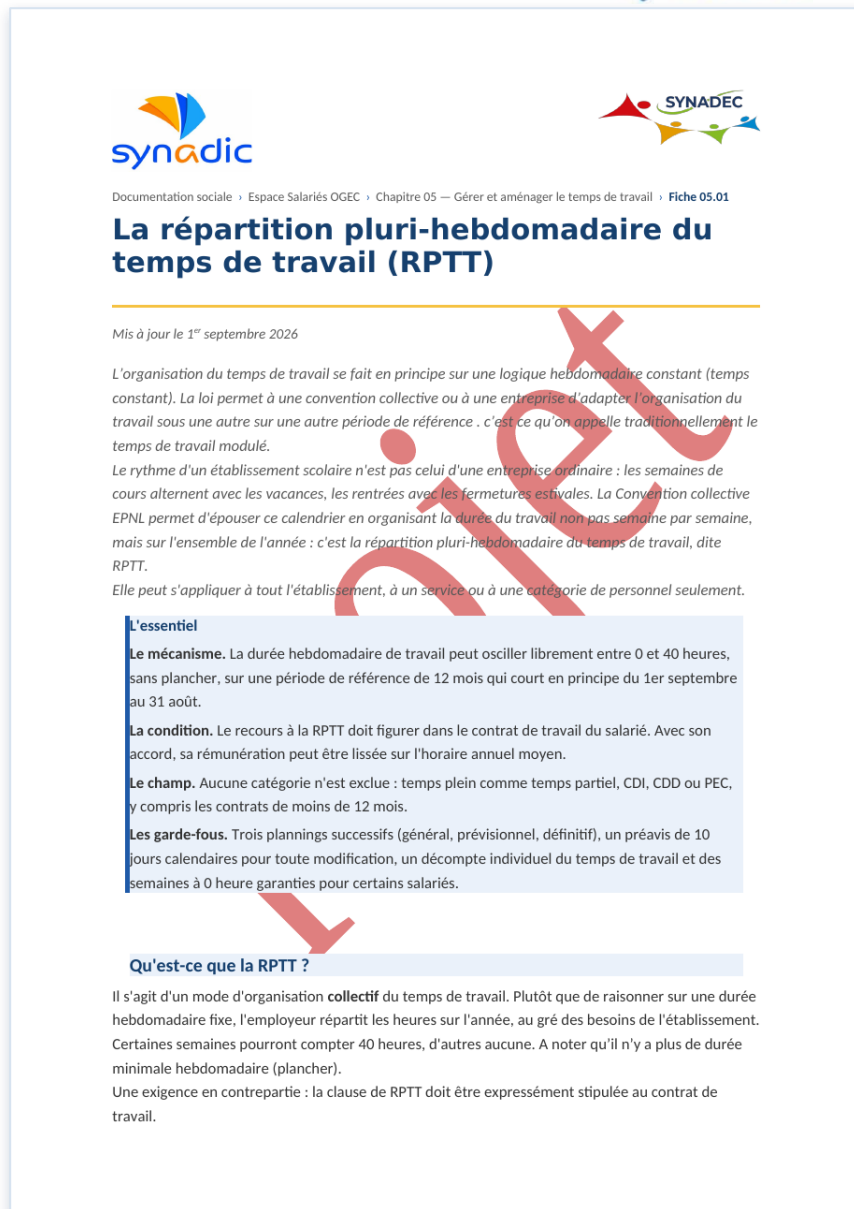
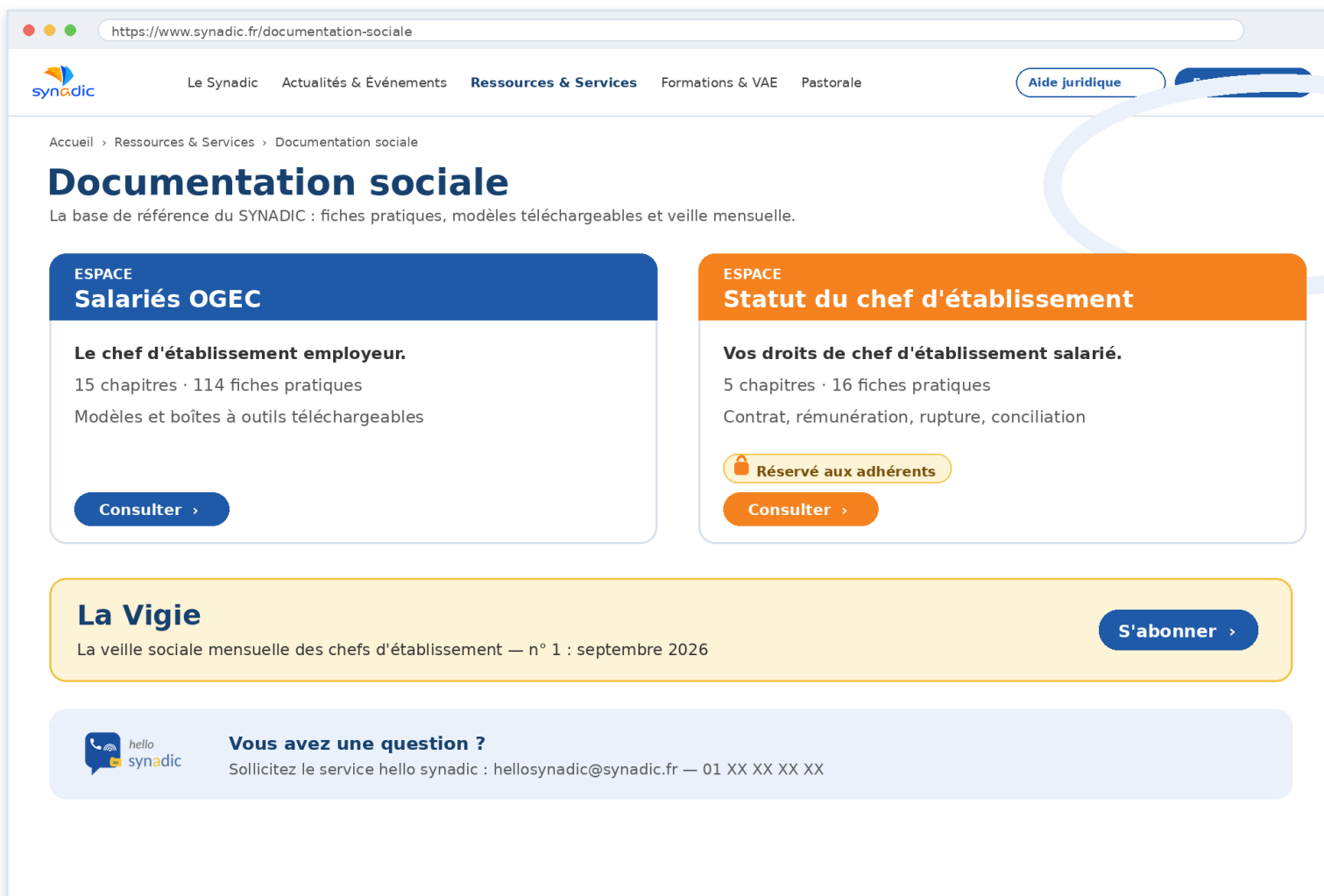
sollicitations · exemple illustratif

Contrat de travail	10
Rémunération et temps de travail	9
Rupture du contrat	9
Santé, sécurité et absences	8
Représentation du personnel et négociation	7
Statut du chef d'établissement	7

Points de vigilance

- **Preuve des heures supplémentaires.**
Un planning de modulation ne suffit plus à lui seul : la Cour de cassation exige, à côté, un relevé des heures réellement effectuées, consultable par le salarié.
- **Délégation de pouvoirs du chef d'établissement.**
À formaliser par écrit, avec un périmètre précis et les moyens correspondants, pour être opposable en cas de contrôle ou de contentieux.

Le site et la fiche, en situation



Le fichier des consultations

Chaque sollicitation traitée par le service, avec la question posée et la réponse apportée — phase pilote, noms d'établissement et de chef d'établissement fictifs.

Date	Établissement	CE (fictif)	Canal	Thématique	Question posée	Réponse apportée
2 sept. 2026	École Saint-Joseph	Mme Rivière	Site Synadic	Démission / prise d'acte	Réagir à une démission motivée par un non-paiement d'heures supplémentaires.	Vérifier le compteur : les heures sup ont-elles été déclarées ? Comment sont-elles décidées ? Le réel est-il suivi ? Oui, par un document mensuel.
3 sept. 2026	École Saint-Félix	M. Berthier	Téléphone	Interprétation de la convention collective (EPNL)	Salaire minimum inférieur au Smic.	Renvoi sur la note relative au Smic : deux options — créer une ligne et une indemnité d'alignement Smic, ou appliquer le taux horaire du Smic aux personnes concernées.
7 sept. 2026	École Notre-Dame	Mme Ferrand	Site Synadic	Contrôle URSSAF	Contrôle URSSAF sur la cantine — la cantine n'est pas un restaurant d'entreprise.	Courrier de réponse à la lettre d'observation.

Le bilan d'activité

Répartition des sollicitations par thématique, région, type d'établissement et canal — hors éléments de facturation. Phase pilote, données encore très limitées.

Répartition par thématique		
Thématique	Nb (année)	Nb (cumul)
Conclusion / type de contrat	0	0
Période d'essai	0	0
Avenant au contrat de travail	0	0
Modification du contrat de travail	0	0
Rupture conventionnelle	0	0
Démission / prise d'acte	1	1
Licenciement pour motif personnel	0	0
Licenciement pour motif économique	0	0
Interprétation de la convention collective (EPN)	1	1
Durée et organisation du travail	0	0
Congés payés et absences	0	0
Rémunération et primes	0	0
Temps partiel / forfait jours	0	0
Maladie / inaptitude	0	0
Accident du travail (AT-MP)	0	0
Discipline et sanctions	0	0
Représentation du personnel (CSE)	0	0
Négociation et accords d'entreprise	0	0
Formation professionnelle	0	0
Égalité / discrimination / harcèlement	0	0
Protection sociale et prévoyance	0	0
Contentieux prud'homal	0	0

Répartition par région (code postal)		
Région	Nb (année)	Nb (cumul)
Auvergne-Rhône-Alpes	0	0
Bourgogne-Franche-Comté	0	0
Bretagne	1	1
Centre-Val de Loire	1	2
Corse	0	0
Grand Est	0	0

Hauts-de-France	0	0
Île-de-France	1	1
Normandie	0	0
Nouvelle-Aquitaine	0	0
Occitanie	0	0
Pays de la Loire	0	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0	0
Guadeloupe	0	0

Martinique	0	0
Guyane	0	0
La Réunion	0	0
Mayotte	0	0

Répartition par type de structure		
Type	Nb (année)	Nb (cumul)
École	2	3
Collège	0	0
Lycée	0	0
Ensemble scolaire	1	1

Répartition par canal		
Canal	Nb (année)	Nb (cumul)
Téléphone	1	1
Mail	2	2
Autre	0	0